

VOTRE CONSEILLER VOUS ACCOMPAGNE

Perdre un être cher est une épreuve douloureuse. Durant cette période, vous devez pourtant accomplir de nombreuses démarches : il est alors important de pouvoir s'appuyer sur les compétences d'une personne de confiance.

Sachez que vous pouvez compter sur votre conseiller du **Crédit Mutuel de Bretagne** : il vous conseille et vous accompagne avec professionnalisme, bienveillance et discrétion. Il vous guide et répond à vos questions.

LES ÉTAPES CLÉS

Informez votre conseiller du décès de votre proche.

Votre conseiller déclare le décès à notre service Succession.

Prise en charge de la succession par le service concerné et avec le suivi de votre conseiller.
La banque ouvre le dossier de succession.

Transmission par les héritiers des factures de succession à la banque.

Prélèvement des frais de succession par la banque.

Prise de contact par le service Succession avec les interlocuteurs connus de la succession.

Recueil des pièces et documents nécessaires à la transmission.

Dénouement de la succession avec envoi des fonds aux héritiers/notaire.

Clôture de la succession.

NOS CONSEILS

Votre conseiller vous invite à lui remettre un certificat de décès.

Le service Succession se tient à disposition :

Mail : successions@arkea.com

Téléphone : 09 69 36 99 79

Courrier : Gestion des Successions - BP 22 - 29 801 Brest Cedex 9

Retrouvez plus d'informations sur la page "Les démarches à effectuer en cas de décès".

Votre conseiller est présent à vos côtés dans chaque étape du dossier. Il est informé de toutes les informations nécessaires au bon déroulement.

Retrouvez plus d'informations sur la page "Les démarches à effectuer en cas de décès".

Votre conseiller reste à votre écoute.